

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable au projet de construction d'une canalisation d'interconnexion pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable entre le Conseil Local d'Eau Potable du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Centre Manche (CLEP SYMPEC), situé à Saint Aubin du Perron et l'usine de traitement d'eau potable du Conseil Local d'Eau Potable de Lessay (CLEP Lessay), située à Lessay

Par arrêté du Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) en date du 26 janvier 2017, il a été prescrit, conformément aux dispositions du code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique.

**Cette enquête se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du
mardi 28 février au samedi 1^{er} avril 2017 inclus,
en mairies de Lessay, de Millières, de Périers, de Vaudrimesnil et de Saint-Aubin-du-Perron.**

Sont désignés par le président du tribunal administratif de Caen, en qualité de **commissaire-enquêteur titulaire M. Henri LEPORTOUX**, chef de travaux dans un lycée professionnel à la retraite et de **commissaire-enquêteur suppléant : Pierre GUERIN**, Lieutenant-Colonel de la Gendarmerie à la retraite.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairies de :

- LESSAY (ouverture de l'enquête)	le mardi 28 février 2017	de 9h00 à 12h00
- PERIERS	le vendredi 10 mars 2017	de 14h00 à 17h00
- LESSAY (clôture de l'enquête)	le samedi 1er avril 2017	de 9h00 à 12h00

Le dossier a été déposé par le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50), représenté par son Président, Monsieur Jacky BOUVET et dont le siège se situe Rond-Point de la Liberté - 110 rue de la Liberté - 50000 SAINT LÔ. Des informations complémentaires peuvent être obtenues au 02 33 57 40 16.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de Lessay (siège de l'enquête), de Millières, de Périers, de Vaudrimesnil et de Saint-Aubin-du-Perron pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces mairies.

L'arrêté d'ouverture d'enquête, ainsi que les pièces de l'étude d'impact, sont consultables sur le site internet du SDeau50 : <http://www.sdeau50.fr>

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an en mairie de Lessay, de Millières, de Périers, de Vaudrimesnil et de Saint-Aubin-du-Perron et sur le site internet du SDeau50.

A la suite de l'enquête publique, la décision de poursuivre ou non le projet sera prise par le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche.

Le président du SDeau50

Jacky BOUVET
Président
SDeau50
Syndicat Départemental
de l'Eau de la
Manche